



FICHE D'INSCRIPTION
Centre Éducatif par les Loisirs et
l'Inclusion (CELI)
Pour l'année scolaire 2017/2018
Du 30 Août 2017 au 01 Septembre 2018

NOM :

PRÉNOM :

I INSCRIPTION PÉRI-SCOLAIRE : (DE 16H À 18H30 ET VENDREDI DE 15H30 À 18H30.)

-LUNDI -MARDI -JEUDI -VENDREDI

II INSCRIPTION MERCREDI : (DE 13H À 18H30)

- MERCREDI PAR MOIS : 1 2 3 TOUS

L'inscription pour les soirées et mercredis est sur toute l'année scolaire. Elle ne peut être annulée en cours d'année.

III INSCRIPTION RENTREE: (DE 13H À 18H30)

● MERCREDI 30 AOÛT 2017

(DE 9H À 18H30)

● JEUDI 31 AOÛT 2017 VENDREDI 1 SEPTEMBRE 2017

IV INSCRIPTION OUVERTURE EXCEPTIONNELLE: (DE 13H À 18H30)

● VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

● VENDREDI 22 DÉCEMBRE 2017

● VENDREDI 16 FÉVRIER 2018

● VENDREDI 13 AVRIL 2018

(DE 9H À 18H30)

● VENDREDI 11 MAI 2018

IV SOUHAITS D'INSCRIPTION POUR LES VACANCES SCOLAIRES :

(DE 9H À 18H30)

VACANCES DE LA TOUSSAINT :

- 1ÈRE SEMAINE DU 23 AU 27 OCTOBRE 2017
ENTIÈRE OU LE ____ / ____ / ____ / ____ /
- 2ÈME SEMAINE DU 30 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE 2017
ENTIÈRE OU LE ____ / ____ / ____ / ____ /

VACANCES DE NOËL :

- 1ÈRE SEMAINE DU 26 AU 29 DÉCEMBRE 2017
ENTIÈRE OU LE ____ / ____ / ____ / ____ /
- 2ÈME SEMAINE DU 2 JANVIER AU 5 JANVIER 2018
ENTIÈRE OU LE ____ / ____ / ____ / ____ /

VACANCES D'HIVER :

- 1ÈRE SEMAINE DU 19 AU 23 FÉVRIER 2018
ENTIÈRE OU LE ____ / ____ / ____ / ____ /
- 2ÈME SEMAINE DU 26 FÉVRIER AU 2 MARS 2018
ENTIÈRE OU LE ____ / ____ / ____ / ____ /

VACANCES DE PRINTEMPS :

- 1ÈRE SEMAINE DU 16 AU 20 AVRIL 2018
ENTIÈRE OU LE ____ / ____ / ____ / ____ /
- 2ÈME SEMAINE DU 23 AU 27 AVRIL 2018
ENTIÈRE OU LE ____ / ____ / ____ / ____ /

VACANCES D'ÉTÉ :

- 1ÈRE SEMAINE DU 9 AU 13 JUILLET 2018
ENTIÈRE OU LE ____ / ____ / ____ / ____ /
- 2ÈME SEMAINE DU 16 AU 20 JUILLET 2018
ENTIÈRE OU LE ____ / ____ / ____ / ____ /
- 3ÈME SEMAINE DU 23 AU 27 JUILLET 2018
ENTIÈRE OU LE ____ / ____ / ____ / ____ /
- 4ÈME SEMAINE DU 30 JUILLET AU 3 AOÛT 2018
ENTIÈRE OU LE ____ / ____ / ____ / ____ /



FICHE D'INSCRIPTION
Pour l'année scolaire 2017/2018
Du 30 Août 2017 au 01 Septembre 2018

NOM :

PRÉNOM :

V SOUHAITS D'INSCRIPTION POUR LES SÉJOURS :

ENFANTS :

- SÉJOUR HIVER 2018
(du 26/02/2018 au 02/03/2018)

- SÉJOUR ETE JUILLET 2018
(DU 09/07/2018 AU 13/07/2018)

PRE-ADOS :

- SÉJOUR PRINTEMPS 2018
(du 15/04/2018 au 21/04/2018)

- SÉJOUR ETE JUILLET 2018
(du 15/07/2018 au 21/07/2018)

ADOS :

- SÉJOUR PRINTEMPS 2018
(du 22/04/2018 au 28/04/2018)

- SÉJOUR ETE JUILLET 2018
(du 22/07/2018 au 28/07/2018)



LETTRE EXPLICATIVE

Madame Monsieur,

Veillez trouver ci joint la fiche d'inscription pour l'année 2017-2018, ainsi que les modalités relatives à cette inscription.

Merci de bien vouloir retourner la fiche d'inscription avant le **15/07/2017**.

POUR LES MERCREDIS ET SOIREES :

La validation des inscriptions vous sera communiquée dès la rentrée scolaire 2017/2018. Les inscriptions ponctuelles restent possibles dans la limite des places disponibles. Par ailleurs des réajustements seront possibles en cours d'année.

De plus, toute inscription préalable est due. Les annulations de dernière minute ou les exclusions seront déduites des forfaits (Sauf pour raisons institutionnelles ou médicales avec certificat).

POUR LES VACANCES :

Toute modification est possible maximum 15 jours avant le démarrage des vacances. Les éducateurs référents de votre enfant prendront contact avec vous pour vous confirmer les jours d'inscription.

Les arrivées se font de 9h à 10h et les départs de 17h à 18h30.

POUR LES SEJOURS :

Les éducatrices vous contacteront au mois d'octobre pour les séjours hiver et printemps et, en décembre pour les séjours d'été pour confirmer vos souhaits. A ce moment là, un chèque d'acompte vous sera demandé pour confirmer l'inscription.

POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE NOTRE STRUTURE, IL EST INDISPENSABLE QUE VOUS PUISSIEZ **NOUS INFORMER DES ABSCENCES PREVISIBLES** DE VOTRE ENFANT TYPE SEJOUR, RDV MEDICAL, RDV INSTITUTIONNEL, ETC...

Dans les cas où un enfant serait encore présent au delà de 18H30, les éducateurs vont feront remplir une fiche de retard. A compter du troisième retard, un supplément de 15 euros par retard vous sera facturé car les professionnels sont rémunérés après les heures de fermeture.